

ON S'ABONNE : Cahors, bureau du Journal, chez A. LAYTOU, imprimeur, ou en lui adressant franco un mandat sur la poste.

PRIX DE L'ABONNEMENT : LOT, AVEYRON, CANTAL, ZÉ, DORDOGNE, LOT ET-GARONNE, TARN-ET-GARONNE : Un an, 20 fr.; Six mois, 14 fr.; Trois mois, 9 fr. AUTRES DÉPARTEMENTS : Un an, 20 fr.; Six mois, 14 fr. L'abonnement part du 1er ou du 16 et se paie d'avance.

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

PARAISANT LES MERCREDI ET SAMEDI

M. HAVAS, rue J.-J. Rousseau, 3, et MM. LAFFITE-BULLIER et Co, place de la Bourse, 8 sont seuls chargés, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal du Lot.

PRIX DES INSERTIONS ANNUNCIÉS : 25 centimes la ligne. RÉCLAMES : 50 centimes la ligne.

Les Annonces et Avis sont reçus à Cahors au bureau du Journal, rue de la Mairie, 6, et se paient d'avance.

Les Lettres ou paquets non affranchis sont rigoureusement refusés.

L'ABONNEMENT se paie d'avance. Cahors, imp. de A. LAYTOU rue de la Mairie, 6.

L'acceptation du 1er numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner.

Les Annonces Judiciaires et Légales seront insérées, en 1868 :

Pour l'arrondissement de Cahors, dans les journaux : Les annonces judiciaires : dans le journal le Courrier du Lot. Les annonces administratives : dans le journal le Journal du Lot (qui insérera, en outre, des extraits des annonces judiciaires et administratives des arrondissements de Figeac et de Gourdon).

Pour l'arrondissement de Figeac, dans les journaux : (Annonces judiciaires et administratives), l'Echo de Quercy, le Mémorial. Pour l'arrondissement de Gourdon : (Annonces judiciaires et administratives), dans le journal le Gourdonnais.

Le Journal du Lot publiera désormais, à titre de renseignement, un Bulletin sommaire des Annonces judiciaires de l'Arrondissement de Cahors.

Cahors, le 22 Janvier 1868.

BOURSE DE PARIS.

	Rte 3 p. 0/0	4 1/2 p. 0/0
Du 20 janvier...	68 60	99 85
Du 21.....	68 70	99 85
Du 22.....	68 60	99 95

BULLETIN.

La discussion prochaine de la loi sur la presse devait solliciter l'attention des hommes d'Etat qui, tout en se trouvant en dehors du gouvernement, n'en sont pas moins associés d'une manière plus ou moins directe au maniement des grandes affaires. Il n'y a donc point à s'étonner de l'intervention de M. le duc de Persigny, au moyen d'une lettre adressée à plusieurs directeurs de journaux dans un débat qui intéresse, à tant de titres, notre politique intérieure. M. le duc de Persigny qui a collaboré directement à la rédaction des décrets qui, durant plus de seize années, ont régi la presse française, a eu raison de faire connaître à la fois au public et à nos grands pouvoirs, les appréciations que lui dictaient ses études et son expérience pratique. A cet égard, l'opinion ne saurait que le louer d'avoir ainsi concouru à apporter son contingent d'aperçus sur une question passionnément controversée, et malgré cela, ou plutôt à cause de cela, restée malheureusement obscure.

M. le duc de Persigny aborde, dans sa lettre aux journaux, toutes les conditions du journalisme avec sa décision et sa netteté d'esprit ordinaires. Les forces et les faiblesses, les avantages et les désavantages d'une presse libre sont parfaitement signalés dans le travail de M. le duc de Persigny, dont les idées libérales se manifestent sans la moindre arrière-pensée. C'est au nom de toutes les libertés et surtout au nom de celle de la presse elle-même, qu'il propose non pas des restrictions mais des garanties, mettant les mauvais journaux dans l'impossibilité de nuire à l'indépendance des bons, par des excès amenant bientôt le pays à réagir contre la presse entière, afin de réprimer des licences inévitables si on ne leur impose un frein. M. le duc de Persigny ne redoute aucune des franchises légitimes de la presse ; mais il craint ces excès de polémique personnelle, qui conduisent les journaux, ambitieux d'un succès de faux aloi, à pénétrer jusque dans la vie privée des citoyens et à se faire du scandale des moyens de publicité. Sur ce point, il ne veut aucune complaisance et indique les moyens qui lui semblent les plus propres à remédier au mal.

En ce qui concerne les moyens de préservation proposés par M. le duc de Persigny, de même qu'en ce qui concerne les considérations critiques émises par lui au sujet du projet de loi, des réserves nombreuses sont déjà exprimées, et nous aurions peut être nous-mêmes à en formuler ; mais il est évident que l'éminent auteur du travail qui nous occupe, n'a pas eu la pensée d'opposer au projet de loi sur la presse un contre-projet complet. Il ne s'agit là que de simples observations dont le législateur pourra faire son profit, lors des débats de nos deux assemblées.

S'il fallait en croire les journaux de St-Petersbourg et de Moscou, on calomnierait le Czar en lui prêtant des vues ambitieuses sur Constantinople. « La Russie, dit la Poste du Nord, ne demande ni accroissement de territoire ni augmentation de son influence sur les populations de l'Orient. Elle demande seulement la coopération des puissances européennes pour élever le bien-être des sujets chrétiens de la Turquie, et détourner par ce moyen l'arrivée d'une catastrophe. » En effet, pourquoi le gouvernement de St-Petersbourg fomentait-il, là des complots, ici des luttes armées ? Pour « le bien » de la Turquie, c'est incontestable.

On a beaucoup parlé dans ces derniers temps d'un voyage en Angleterre de l'ambassadeur ottoman près la cour d'Autriche. Il paraît que ce voyage n'avait qu'un but financier : celui d'assurer la conclusion d'un nouvel emprunt turc.

Le roi de Suède prépare une brochure militaire concernant les moyens de défense de la Suède. Cette brochure doit être distribuée parmi les membres des deux chambres suédoises.

La famille royale d'Italie s'est réunie, ces jours derniers en un espèce de conseil, auquel assistaient plusieurs membres du cabinet. On dit qu'il a été décidé dans cette réunion que chacun des

princes fixerait sa résidence dans une des grandes villes du royaume. Le prince Humbert à Milan, le duc d'Aoste à Naples.

L'Angleterre est cruellement éprouvée par la famine qui règne en ce moment sur l'Europe. Il n'est pas de jour où, dans les quartiers et les faubourgs pauvres de Londres, il ne meure plusieurs personnes de faim. Les enquêtes des coroners en font foi.

Une correspondance de Belgrade rapporte le fait suivant : « Dans les environs de Scutari, en Albanie, a eu lieu un vif combat entre les chrétiens et les Turcs qui a pris de telles dimensions, que le consul autrichien et l'archevêque de Scutari ont dû demander l'intervention du gouverneur Ismail-Pacha. On déplore beaucoup de morts et de blessés. La profanation d'une croix de la part des musulmans a servi d'occasion à ce regrettable événement. »

On parle beaucoup à Florence d'une brochure de M. Rattazzi qui serait une réponse aux documents produits dans ces derniers temps par M. Menabrea. Cet opuscule paraîtrait en même temps à Florence, à Londres et à Paris.

D'après une lettre de Rome, les prélats qui ont été avertis de la réception du chapeau de cardinal sont, jusqu'à présent, au nombre de huit : Mgr Borromeo, majordome de Sa Sainteté ; Mgr Monaco de Lavalette, assesseur du St-Office ; Mgr Capalti, secrétaire de la Propagande ; Mgr Gonelle, évêque de Viterbe ; Mgr Lucien Bonaparte, prélat de la maison de Sa Sainteté ; Mgr Barili, nonce à Madrid ; Mgr Ferrieri, nonce à Lisbonne ; Mgr Moreno, archevêque de Valladolid. La création de l'archevêque de Paris et des évêques d'Orléans et de Poitiers paraît de nouveau souffrir des difficultés. D'autre part, on assure que Mgr Bonaparte aurait déclaré qu'il n'accepterait pas la pourpre romaine jusqu'à ce qu'elle soit donnée à son ami, Mgr Darboy.

Pour le bulletin politique : A. LAYTOU.

Dépêches télégraphiques

(Agence Havas).

Florence, 19 janvier, soir.

L'Opinione assure, contrairement aux renseignements de la France, que le gouvernement italien a envoyé à Madrid une note protestant contre certain

Caling devinait bien cependant que le coup partait de plus haut, et cette pensée augmentait encore son irritation, laquelle était partagée par son oncle, qui voyait dans ces fiançailles une reprise des hostilités contre lui-même.

« Allons-nous en, dit-il à son neveu ; j'étouffe d'indignation. »

Le parquet brûlait les pieds à Caling ; il dit tout bas à sa sœur :

« Viens avec nous, Edith ; j'ai à te parler. »

Edith, qui n'était pas initiée à l'intrigue, avait vu avec ravissement les fiançailles si inattendues de Palmerna avec une autre.

La liberté du cœur est pour la femme une condition sans laquelle elle ne peut remplir la mission qu'elle tient de la Providence, d'être la plus belle fleur de la création. Sans la liberté de ses pensées et de ses opinions, l'homme est un esclave ; sans la liberté du cœur, la femme n'est qu'une brute.

Edith se sentait tout à coup délivrée d'un charme terrible. Loin d'encourager de Palmerna, elle avait plutôt, au contraire, repoussé constamment ses attentions avec une froide politesse, mais sans cesser de craindre la pression de son oncle et de son frère. Libre maintenant par la propre résolution de Palmerna, elle était heureuse comme l'oiseau sur la branche, et la voie entre elle et Puke devenait de plus en plus large.

« Edith, lui demanda son frère quand ils eurent gagné une pièce écartée et éclairée seulement par la lumière qu'elle recouvrait de la pièce précédente ; Edith, que signifient ces fiançailles de Palmerna avec M^{lle} Charlotte ? »

nes paroles du discours de la Couronne et déclarant que si, dans les derniers événements de Rome, la France a cru trouver dans la Convention de 1864, une justification de son intervention, le gouvernement italien ne pourrait pas permettre qu'aucune autre puissance violât, dans la question romaine, le principe de non intervention.

L'Italie dément formellement le bruit que le choléra ait éclaté à Civita-Vecchia et à Rome.

Samedi prochain aura lieu un bal au palais Pitti. Pendant le carnaval le roi donnera une fête à Turin et une autre fête à Milan.

Londres, 20 janvier.

Le Times publie un télégramme de Vienne démentant le bruit que la Russie prépare la guerre en Orient. Le télégramme en question ajoute que la Russie manquant d'argent et d'armes, ne fera pas la guerre.

L'Empereur d'Autriche fait parvenir au roi d'Italie. L'expression de ses sentiments de gratitude pour le témoignage d'amitié et de sympathie que Sa Majesté lui a donné en se faisant représenter à la cérémonie des obsèques de l'Empereur Maximilien à Trieste et à Vienne.

La Correspondance italienne croit pouvoir affirmer, sur des informations exactes que rien n'est encore décidé relativement à la nomination d'un représentant italien en Autriche.

ROME

On écrit de Rome, le 13 janvier à l'Unita Catholica :

Je puis, aujourd'hui, vous annoncer positivement Mgr Raffaele Monaco La Vallette, de Chieti, sera nommé cardinal. C'est un prélat encore jeune, il remplit actuellement la charge d'assesseur du Saint-Office.

La promotion de Mgr Lucien Bonaparte n'est plus révoquée en doute par personne. Fils aîné de feu le prince de Canino, il est âgé de 40 ans.

Le carnaval ne sera pas très brillant. Le temps présent ne pousse guère à la gaité.

Nos correspondances de Rome nous annoncent que les travaux de fortifications de la ville éternelle avancent rapidement. On croit que conformément au désir manifesté par le gouvernement français, ces travaux seront terminés avant la fin du mois.

Pour extrait : A. Laytou.

Revue des Journaux

FRANCE

Le journal La France fait précéder des considérations suivantes la reproduction de la lettre de M. le duc de Persigny :

L'opinion publique, écrit M. Rigaud, sera frappée, comme nous, de l'esprit libéral dont la lettre de M. de Persigny porte l'empreinte si vive et si accentuée. L'honorable membre du conseil privé ne redoute aucune des franchises

— Que c'était une chose arrêtée, sans doute.

— Mais il l'aimait !

— Il me le disait du moins ; ce qui ne l'a pas empêché, comme tu vois, d'en choisir une autre.

— C'est une méchante intrigue, un tour que l'on nous a joué ; cela vient de la reine.

— Je ne sais pas le premier mot de cette affaire ; mais il est impossible qu'on se marie uniquement pour faire plaisir à un tiers.

— Cet événement te force de quitter la cour dès demain.

— Non, mon frère, je n'en ferai rien, maintenant, surtout ; car on croirait que c'est par dépit du mariage de Palmerna.

— Edith a raison, dit le baron Heren ; déchire sa démission ; notre honneur l'exige.

— Vous demandez que je laisse Edith à la cour !

— Eh bien, peut-être n'avez-vous pas tort ; mais les exigences de l'honneur m'imposent à un grand sacrifice. Je ne le ferai cependant que si Edith me promet de ne plus penser à Puke.

— Impossible, mon frère, répondit-elle ; impossible !

— Il faut...

— Cette promesse est inutile, interrompit une voix glaciale et dure ; je jure qu'elle ne sera jamais la femme de Puke. »

Cette intervention et ce langage inattendus, l'obscurité de la pièce et l'impossibilité de reconnaître sur le champ la personne qui parlait ainsi, produisirent sur Edith une terrible impression. Elle fit, malgré elle, quelques pas en avant pour se rapprocher de l'inconnue, et son cœur se déchira à l'aspect d'un visage

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

du 22 janvier 1868.

UNE FEMME VINDICATIVE

Roman historique Suédois.

PAR RIDDERSTAD.

CHAPITRE VIII

LES FIANÇAILLES.

(Suite).

De Palmerna avait prêté une oreille attentive. Il se rappela qu'effectivement, il n'avait jamais prononcé le nom de M^{lle} Caling. Son visage trahit un profond désespoir ; mais la partie était irrévocablement perdue ; il ne lui restait plus maintenant qu'à sauver son honneur d'homme de cour, d'homme du monde, comme il convenait à un M. de Palmerna.

« C'est avec raison que tu me traites de diplomate, répondit-il avec un rire forcé ; n'ai-je pas ma-

La reproduction est interdite.

légitimes de la presse. Il ne rappelle la part qu'il a prise, en 1852, au décret du 17 février, que pour signaler le caractère essentiellement transitoire et exceptionnel de cette législation, et pour proclamer que le pays est mûr pour la liberté de la presse comme pour toutes les autres.

Ce langage, dans la bouche d'un homme dont le nom personnifie le dévouement à la dynastie et à la stabilité de nos institutions, a naturellement, dans les circonstances actuelles, une haute signification. Il marque le mouvement qui s'est fait dans les esprits et le progrès qui s'est accompli dans les conditions de notre vie politique.

PRESSE

M. Cuheval-Clarigny s'exprime ainsi dans la Presse :

Les opinions de M. de Persigny sur les questions politiques sont toujours précieuses à accueillir : il est rare qu'elles n'éclaircissent pas ces questions d'une lumière nouvelle ; lors même qu'elles ne paraissent pas applicables, elles ne manquent jamais par leur originalité, leur netteté et leur précision, de provoquer une discussion fructueuse.

Aujourd'hui, nous avons un motif de plus pour publier l'opinion de M. de Persigny sur la future législation de la presse. Ce n'est pas seulement parce que la question nous touche de près, c'est parce que M. de Persigny vient en aide aux idées que nous n'avons cessé de défendre depuis que la révision des lois sur la presse nous a été promise par la lettre du 19 janvier ; et nous nous félicitons de rencontrer un si puissant auxiliaire dans les conseils même de l'Empereur.

MONDE

Le Monde formule, sous la signature de M. Coquelle, une nouvelle accusation contre le libéralisme. C'est au nom des idées libérales que les princes italiens ont été renversés et que la Confédération germanique a péri. Ces principautés n'avaient que sur le papier un effectif militaire insignifiant. Elles ne pouvaient déclarer la guerre à personne. Elles vivaient sous des gouvernements paternels ; de vieilles coutumes, des traditions séculaires constituaient tout leur appareil administratif et politique. Aujourd'hui les idées libérales arment toute la population valide de l'Italie, de l'Allemagne et de la France. Aucune dérogation ne tient devant ce fait éclatant. La vraie question est celle-ci : Les principes de 89, qui mettent toute la population française dans les liens de la discipline militaire, méritent-ils leur réputation ?

LE PAYS

M. Félix Pyat continue à Londres contre l'Empereur cette propagande de l'assassinat qu'il a inauguré par d'odieuses libelles. A l'occasion de la dernière expédition de Rome, il vient de publier une adresse aux ouvriers républicains, ou la violence emphatique du langage le dispute à la perversité des sentiments.

On a remarqué que les fausses vocations littéraires ou scientifiques se réfugient souvent dans la politique et y portent les plus déplorables excès. Marat était un anatomiste manqué ; inhabile à se servir du bistouri, il se jeta, ou sait avec quel succès dans la politique de la guillotine. M. Félix Pyat est un fruit sec de la littérature : après avoir aiguisé des cometti, il aiguise des poignards, non pas qu'il se pose

d'une pâleur livide, respirant la haine et la soif de vengeance : elle se trouvait en face d'Hélène.

Quelle violence que fut la haine dont celle-ci se croyait animée contre Puke, elle ne cessait cependant de penser à lui, et elle avait, jour et nuit, son image devant les yeux.

Jusque là elle était convaincue que Caling éloignerait sa sœur de la cour, elle espérait que Palmerina finirait par épouser Edith, ce qui dresserait une barrière éternelle entre cette dernière et le capitaine Puke. Mais les fiançailles de Palmerina avec M^{lle} Charlotte détruisirent cette dernière illusion dont Hélène avait bercé son amour, ne lui laissant plus au fond du cœur que la rage du désespoir.

« Suivez-moi, messieurs, ajouta-t-elle d'un ton froid et impérieux en s'adressant à Heren et à Caling, je vous montrerai le chemin de la vengeance. »

Edith, saisie d'affreux pressentiments, se laissa tomber sur un siège.

Rien n'avait échappé à la reine : le sot dépit de Heren et de Caling avait causé une certaine satisfaction à sa vanité, et elle les avait vus quitter le salon avec Edith. Une demi-heure s'étant écoulée sans qu'ils revinssent, elle se demanda en vain quelle pouvait être la cause de cette longue absence. Une sorte d'inquiétude pour Edith, unie peut-être à un peu de curiosité, s'empara d'elle, et dans un moment où elle ne se croyait pas observée, elle prit la même direction qu'eux.

Arrivée dans une pièce assez obscure, elle entendit un mouvement et demanda :

« Y a-t-il quelqu'un ici ? Qu'on réponde à la reine. »

lui-même en Aristogiton ou en Brutus, il se dit trop vieux pour prendre un pareil rôle à son compte ; il déclina prudemment les périlleuses entreprises, mais il aime à convier la jeunesse, et l'y pousse avec ardeur je dirai presque avec lyrisme : C'est le Tyrtée de l'assassinat.

Dans son adresse aux ouvriers, le rhéteur n'a garde d'oublier la vieille prosopopée, il fait parler l'Italie et met dans sa bouche ces exécrables paroles.

« Pour l'honneur de la nature humaine j'ai plus d'un champion à mon service. Oui, j'ai comme Guillaume Tell plus d'une flèche à mon arc. Tremblez ce n'est pas la première fois que vous avez désarmé le plus grand de mes fils. Et après qu'est-il advenu ? Après le héros, l'autre patriote ; Après Garibaldi, Orsini. Telle est le dernier mot de cette sanglante rhétorique. Tel est l'esprit des émigrés de la démagogie, qui se réunissent en meeting pour applaudir à ce sinistre langage.

Et contre qui ces passions infernales sont-elles déchainées ? Contre l'homme le plus élément, le plus doux, le plus humain qui se soit assis sur un trône. Sous son règne la peine de mort en matière politique a été abolie ; la mort civile a été supprimée ; la plus large la plus complète amnistie qui se soit encore vue sans exception de personne, sans réserve de surveillance, sans condition d'allégeance ou de soumission, a été accordée aux individus de tous les partis compromis dans les troubles de ces vingt dernières années. Et quels sont les griefs élevés contre lui ? cet homme a donné à la France l'ordre, la gloire et la richesse, sa plus constante sollicitude s'est portée sur toutes les misères de la société. Qui plus que lui s'est dévoué au soulagement de toutes les souffrances. Toutes les mesures de son gouvernement tendent on le sait, à l'amélioration du sort des classes nécessiteuses. Là où l'action administrative est impuissante, il intervient de sa liste civile et de sa personne ; sa cassette s'épuise en libéralités, et partout où un grand malheur vient fondre sur les populations dans les ardoisiers, dans les hôpitaux, sur les débris des inondations, on est sûr de le rencontrer apportant des consolations et des secours.

Acclamé trois fois par le suffrage universel, il est le seul souverain qui ait jusqu'ici résumé et personifié une si grande force sociale. Comme ce personnage dont Shakespeare dit qu'il avait dix mille âmes, il représente, lui, huit millions de volontés. Et cette puissance collective, la plus considérable qui ait paru dans le monde, un individu pourrait la détruire. Et il se trouve un poète, un émigré lui aussi, qui, affectant l'horreur de la peine de mort, dément comme par mégarde ses hypocrites théories et laisse échapper ce cri de haine !

« Tu peux tuer cet homme avec tranquillité » En vérité on se demande dans quel temps nous vivons et si jamais l'abaissement du sens moral a été plus profond que de nos jours. On se demande quels sont ces hommes qui professent de si sauvages doctrines, et l'on n'a plus de peine qu'émigrés volontaires, ils se séparent de leur pays, puisqu'ils s'éloignent de toute idée de justice, d'honneur et d'humanité.

Pour extrait : A. Layton.

Nouvelles du jour

La commission du sénat chargée de l'examen du projet de loi sur l'armée a tenu hier

Edith s'empressa de l'aborder et lui dit tout bas :

« Madame, pour l'amour de Dieu, n'allez pas plus loin.

« Pourquoi ? Que fais-tu ici ! que se passe-t-il ?

— Parlez bas, madame, je vous en prie, on pourrait entendre V. M.

— Qui ? N'es-tu pas seule ? Qu'est-ce que cela signifie ? Réponds-moi, je l'exige.

— Plus bas, madame, plus bas ! V. M. s'expose.

— Je m'expose, dis-tu ? Qui oserait me braver dans mon propre palais ?

Ce disant, elle saisit Edith par la main avec la ferme résolution d'entrer avec elle dans la pièce voisine, où elle entendait parler. Mais quand elle sentit cette main trembler dans la sienne, elle fut elle-même saisie d'un certain tremblement, qui pourtant ne la fit pas hésiter.

« Ecoutez, Madame, murmura Edith, écoutez. » La reine s'arrêta involontairement pour prêter l'oreille.

« Il y a en Suède, disait-on en ce moment, un moyen infailible de forcer n'importe qui à parler, sans en excepter les muets. Vous le connaissez, Messieurs ? Un moyen à rendre fous ceux qui ont toute leur raison, comme à rendre la raison aux fous ; un moyen plus terrible que la mort, et que personne n'envisage sans épouvante.

— Vous êtes effrayante.

(La suite au prochain numéro.)

L'ILLUSTRATION.

Sommaire du 18 Janvier 1868.

Bureaux : rue Richelieu, 60.

Texte : Revue politique de la semaine. — La famine. — Courrier de Paris. — Le Corps législatif (suite). — La Vengeance de Dieu, nouvelle, par

sa première séance. Elle recevra dans sa prochaine réunion, les explications de M. le ministre de la guerre et de M. le ministre président le conseil d'Etat.

Mardi séance générale, pour la lecture du rapport de la commission. Jeudi, ouverture de la discussion.

— On nous mande de Paris qu'un grand nombre de députés réclament avec instance l'achèvement des études relatives aux projets de loi qui doivent assurer l'exécution de plusieurs embranchements importants de nos voies ferrées.

— Le gouvernement prépare un projet de loi ayant pour objet de supprimer la surtaxe de pavillon qui pèse sur l'importation des blés et de toutes les céréales par navires étrangers. C'est la codification du décret du 10 novembre 1867.

— La baisse s'accroît sur nos halles et marchés. Elle a persisté samedi dans un grand nombre de localités. A Paris, les farines sont cotées 85 (les 157 kil.). Elles étaient à 92 fr. dans la seconde quinzaine de décembre.

— On s'occupe activement, au ministère de la guerre, de l'organisation de la garde nationale mobile qui devra fonctionner dès le mois de mai prochain.

— Les armements prussiens sont terminés, il n'y a plus rien à dire là-dessus. » Telle est, dit un journal, la phrase significative que nous adresse de Berlin notre correspondant, à la date du 15 janvier.

— L'école préparatoire de St-Barbe vient d'être licenciée à la suite des manifestations auxquelles a donné lieu l'expulsion du fils de M^{me} la marquise d'Orvault. On espère que cette mesure de rigueur sera prochainement rapportée.

— Mgr Dupanloup vient d'envoyer à la nunciature 100,000 francs, produit des dons de son diocèse pour le denier de St-Pierre.

— Dans le monde ecclésiastique, on parle d'un bref qui approuverait Mgr Dupanloup et la ligue des évêques contre le projet de M. Duruy, relatif à l'éducation des filles.

— Il va être créé à Madrid une banque hypothécaire au capital de 100 millions de francs, en parts de 500 fr.

— On mande d'Alexandrie que les Anglais ont fait construire à Suez un hôpital pour les malades des troupes de l'expédition d'Abyssinie et que le gouvernement égyptien n'est pas sans inquiétudes en voyant que cet hôpital est une véritable forteresse.

— Ainsi que nous l'avons annoncé, M^{me} la duchesse de Morny vient de quitter la religion greco-russe. C'est Mgr Buquet qui a reçu l'abjuration et procédé aux cérémonies du baptême de la communion et de confirmation de la néophyte.

— On écrit de Jérusalem que la solennité de Noël a été célébrée avec pompe à Bethléem par le rev. père de la custodie franciscaine de Terre-Sainte, en présence du personnel du consulat de France et d'un nombreux concours de fidèles.

— Le capital des établissements de bienfaisance publics pour les départements autres que celui de la Seine, était l'an dernier de 83 millions, et ils secouraient 1,700,000 individus. Les œuvres particulières, au nombre de 2,736, secouraient ou recueillaient 600,000 pauvres.

M. Alfred Assollant (suite). — Les grands établissements de la marine impériale : l'usine d'Indret. — Les millions de Job, nouvelle, par M. Xavier Aubryet. — Publications nouvelles : La comtesse de Châtis, par M. Ernest Feydeau. — Les théâtres. — Les grands crus de France (suite) : La Tour et Haut-Brion. — Pages d'album. — L'emprunt du royaume de Hongrie. — Avis de la Direction générale des Postes. — Aux amateurs de livres précieux.

Gravures : Mgr l'Archevêque d'Alger recueillant des orphelins au Palais épiscopal. — Le Corps législatif (5 gravures). — Les grands établissements de la marine impériale : l'usine d'Indret (3 gravures). — L'oiseau de proie et l'écreuil. — M. Bright, membre de la Ligue réformatrice d'Angleterre. — Les grands crus de Bordeaux : Le Château La-Tour, Haut-Brion (2 gravures). — Rébus.

LE GLOBE, Journal politique, littéraire et financier, rue Montmartre, 125. — Le Globe, qui paraît quotidiennement depuis le 15 janvier, se propose de défendre énergiquement les principes de la démocratie libérale. — Un an, 64 fr. ; trois mois, 16 fr. un mois, 5 fr. 50.

LE PETIT COURRIER DES TRIBUNAUX SEUL JOURNAL DE CETTE SPÉCIALITÉ donnant les débats des affaires correctionnelles et criminelles DANS LEUR ACTUALITÉ PARAISSANT TOUS LES JOURS et ne coûtant que 5 centimes le numéro. Prix de l'abonnement : trois mois 6 fr. six mois 11 fr. un an 22 fr. 29, rue du Foubourg-Polssonnière, Paris.

— On écrit de Paris : « A la dernière réception au ministère d'Etat, M. Rouher, très-entouré et très-félicité de son succès parlementaire à propos du vote de la loi militaire, a affirmé, à plusieurs reprises que la paix ne serait pas troublée et que la tranquillité de l'Europe ne courait aucun risque cette année. »

— Le bruit court à Rome qu'une brigade du corps expéditionnaire va rentrer en France. Pour extrait, A. Layton.

CONCILE DE POITIERS

Le concile de la province ecclésiastique de Bordeaux, poursuit les cours de ses travaux. Voici les nouveaux détails que nous fournit à ce sujet, le Courrier de la Vienne du 14 :

« Hier matin, 18 janvier, tous les Pères du Concile s'étaient transportés dans la vieille basilique, qui porte le nom de Saint-Hilaire, pour y célébrer la fête du 43^e centenaire du grand docteur.

« L'enceinte sacrée avait été décorée avec un zèle pieux et un goût distingué, par le vénérable curé de la paroisse. Les armoiries du cardinal, des évêques et des principales villes de la province ecclésiastique, étaient heureusement disposées entre des bannières portant des inscriptions latines à la louange du saint patron.

« Comme la veille, le cardinal métropolitain a officié pontificalement et prononcé une homélie.

« La messe a été chantée par les élèves de l'école normale, auxquels s'étaient joints quelques membres de la Société chorale. M. Puisais, le directeur, a reçu en leur nom les félicitations du cardinal, qui a exprimé le désir de les entendre dimanche prochain, à la cathédrale.

« La première session publique du concile avait été prorogée à ce jour lundi, dans l'église de Saint-Hilaire, en raison de la fête anniversaire. On ne pouvait choisir un lieu plus favorable pour promulguer le décret sur Saint-Hilaire : *Decretum primum, de sancto Hilario*, qui, sur l'ordre du président du concile, a été lu en chaire par le premier secrétaire, M. l'abbé Sayvet.

« Une nouvelle prorogation de la première session a été indiquée pour jeudi prochain et doit avoir lieu dans l'église abbatiale de Ligugé. C'est une glorification nouvelle de Saint-Hilaire, que de continuer le concile tenu sous ses auspices dans le monastère où il conduisit lui-même le plus illustre de ses disciples, Saint Martin, le thaumaturge des Gaules.

« Les vêpres ont été chantées, le soir, à Saint-Hilaire, par Mgr l'évêque de Périgueux, et le panegyrique du Saint a été prêché par M. de Monbrion, curé de Saint-Porchaire, de Poitiers. Les Pères du concile n'assistaient pas aux vêpres.

« Mgr Thomas, évêque de La Rochelle, remis de son indisposition, est arrivé hier au séminaire, où se poursuivent les travaux conciliaires.

« Le mardi et les jours suivants, les congrégations ont continué la rédaction et la discussion des projets de décrets.

« Le mercredi, le cardinal et les évêques du Concile, ont fait une visite à l'Ecole libre Saint-Joseph. Les RR. PP. Jésuites avaient préparé une réception sous le hangar, qui sert de salle des fêtes de l'Ecole. Son Eminence et les évêques ont pris place sur une estrade d'honneur : un élève de philosophie a lu un compliment auquel le cardinal a répondu, et plusieurs morceaux de musique ont été exécutés par les élèves et les professeurs de l'établissement, après quoi le cardinal s'est fait présenter les enfants de son diocèse.

« Le jeudi, à une heure après midi, un train spécial que l'administration du chemin de fer d'Orléans a mis avec la plus grande courtoisie à la disposition du cardinal, a transporté les Pères du concile à la station de Ligugé.

« A l'entrée de l'église le R. P. abbé, a présenté l'eau bénite à Son Eminence, et l'a complimentée.

« Son Eminence a répondu, que cette visite au monastère de Ligugé, serait un des plus doux souvenirs de sa vie. « Il y a plus de quarante ans, a-t-elle dit, j'étais missionnaire de Saint-Martin, et je suis aujourd'hui presque le seul survivant de cette association formée sous le patronage du saint évêque de Tours. Aussi est-ce avec une émotion heureuse que je viens honorer saint Martin en ces lieux où il a fait éclater les plus grands prodiges. »

« Après le chant de l'antienne *O beatum Pontificem*, le premier secrétaire a lu le décret : *De sede Apostolica et Romano pontifice*.

« Puis il a donné lecture du décret *De disciplina monastica seu regulari*. Aucun lieu ne pouvait être mieux choisi pour la promulgation de ce décret que le sanctuaire où les enfants de saint Benoît, le patriarche des moines d'Occident, sont venus rétablir et continuer la vie monastique qui y avait été inaugurée par saint Martin. C'est donc dans un monastère et dans le plus ancien monastère des Gaules que le concile a proclamé les prérogatives, les droits et les mérites des ordres religieux.

« Mgr l'évêque d'Angoulême a prononcé un discours inspiré par le lieu, les circonstances et les souvenirs de l'histoire religieuse de la province que Sa Grandeur connaît si bien. Sa parole savante a vivement touché tous les auditeurs.

« L'assistance s'est ensuite rendue processionnellement à la chapelle des catéchumènes dans laquelle saint Martin a rappelé un jeune moine à la vie.

« A trois heures les pères du concile revenaient à Poitiers par le train qui les avait amenés.

« Dimanche prochain, 19 janvier, aura lieu la clôture du concile et la célébration de la solennité du cinquantième centenaire de la mort de saint Hilaire.

« La grand-messe sera célébrée par le cardinal, et on espère que plusieurs évêques voisins viendront se joindre, pour cette solennité, aux évêques du concile.

« La messe de Dumont, à quatre parties, sera chantée par la Société chorale, par les élèves de l'Ecole normale, du pensionnat des Frères de l'Ecole cléricale, de la Grand-maison, de la Psallette Notre-Dame et par des amateurs de la ville. On exécutera aussi deux morceaux composés pour cette fête par M. l'abbé Moreau.

« Après la messe, si le temps le permet, le clergé assistant et les Pères du concile reviendront en procession au grand séminaire.

« Aux vêpres, le panegyrique de saint Hilaire sera prêché par Mgr Thomas, évêque de La Rochelle. TOLLARD.

Chronique locale.

CALENDRIER DU LOT.

DA	JOURS.	FÊTE.	FOIRES.
23	Jeu.	F. de la V.	St-Vincent.
24	Vendr.	se Eugénie.	
25	Samed.	C. de s. Paul.	Montcuq, Loubressac.

P. O. le 3, à 4 h. 12 du matin.
 P. L. le 9, à 11 h. 2 du soir.
 D. O. le 16, à 5 h. 13 du soir.
 N. L. le 24, à 7 h. 28 du soir.

Conseil Général.

Suite de la séance du 31 août 1867.

Tabacs. — Retard dans les livraisons Vœu. — Les planteurs de tabacs des divers cantons appartenant au ressort du magasin de Cahors, se plaignent de ce que les livraisons soient aussi retardées, ce retard étant une cause de dommage pour ceux qui ne peuvent livrer leur tabac qu'à la fin des livraisons. Ils appellent l'attention de l'Administration pour que ces livraisons s'effectuent dans un plus court délai.

Le Conseil général s'associe à ce vœu, en reconnaissant néanmoins que sa réalisation ne laisse pas de présenter quelques difficultés.

Classement de la rue principale de Laroque au rang des chemins vicinaux. — Des instances ont été faites en vue du classement de la principale rue du bourg de Laroque-des-Arcs. Le Conseil municipal de cette localité a déjà reconnu, par deux délibérations, la légitimité des vœux des habitants, et a nommé une commission chargée d'étudier de nouveau la question. Le Conseil général, bien que l'ins-truction ne soit pas complète, prenant en considération les motifs invoqués à l'appui de leur demande par les habitants de cette commune, est d'avis, sur la demande de M. le Préfet, qu'il y a lieu de prononcer le classement sollicité, à la condition, néanmoins, que ce classement n'aura lieu que lorsque toutes les formalités prescrites par la loi, en pareille matière, auront été accomplies.

Postes. — Bureaux de distribution. — Paiement de mandats. — Vœu. Une décision de M. le Ministre des finances, en date du 30 mars 1863, porte que les bureaux de distribution seront autorisés à émettre et à payer les mandats ne dépassant pas la somme de 50 fr. Cette mesure a procuré aux populations rurales des avantages que le Conseil se plaît à constater, il désire néanmoins que la somme que les bureaux sont autorisés à recevoir ou à payer fût élevée à 100 fr., et il exprime le vœu que M. le Ministre des finances veuille bien étudier cette question, qui intéresse un grand nombre de communes rurales.

Chemin de fer d'intérêt local. — Nouvelles études. — Le Conseil général décide, dans sa dernière session, que toutes les communes du département seraient consultées pour donner leur avis sur l'établissement d'un chemin de fer d'intérêt local, de Gramat à Montauban. Conformément à cette décision, toutes les communes ont été appelées à délibérer, et dans un rapport dont il est donné connaissance au Conseil, M. l'Agent-voyer en chef fait connaître les résultats de cette enquête : il résulte des renseignements qu'on y trouve consignés, que 43 communes se sont abstenues, que 473, représentant une population de 163,761 habitants, ont émis un avis favorable, et 112 ont émis un avis contraire ; 22 communes, représentant une population de 29,644 habitants, ont demandé que des études fussent faites pour l'établissement de cette voie ferrée dans la direction de Gourdon et Souillac. — La commission d'enquête spéciale, instituée par M. le Préfet le 20 janvier s'est prononcée, à l'unanimité, pour l'établissement d'un chemin de fer de Cahors à Gramat, et elle a ajouté qu'elle laissait au Conseil général le soin d'examiner s'il n'y aurait pas lieu de faire de nouvelles études pour la direction du chemin de fer par Gourdon. — Un membre de la commission des travaux publics rend compte de l'examen de ces enquêtes, et expose que la commission, après avoir pris connaissance de toutes les pièces qui s'y trouvent, proposait au Conseil, avant de se prononcer sur l'établissement du chemin de fer en question, de faire faire de nouvelles études sur la direction à lui demandée par la commission d'enquête ; il fait observer qu'il est d'autant plus facile de satisfaire le vœu émis par ces communes, dont plusieurs sont assez importantes, que le crédit voté pour ces études n'était pas en entier épuisé.

Après ces observations, le Conseil décide qu'il sera fait de nouvelles études pour examiner si le chemin de fer projeté ne pourrait pas être dirigé sur un point, entre Cahors et la station de St-Denis, en passant par Gourdon, et que les fonds nécessaires pour ces nouvelles études seront pris sur le crédit alloué en 1865 pour cet objet.

Chemin d'intérêt commun n° 30, entre le bourg et la station de Rocamadour. — Achèvement. — Depuis longtemps, les populations du canton de Gramat réclament le prompt achèvement de la partie du chemin vicinal d'intérêt commun, n° 30, qui relie le bourg de Rocamadour et la station de ce nom. Pour donner satisfaction à ces populations, M. le Préfet propose d'accepter une soumission du sieur Dauliac, qui s'engage à exécuter les travaux au prix de l'estimation, et de prélever la somme de 2,300 fr. qui serait nécessaire pour compléter les ressources de cette ligne, sur les fonds destinés à subventionner les chemins d'intérêt commun. Cette proposition est acceptée.

Navigation du Lot. — Ponts et chaussées. — Mines. — Rapport de M. les Ingénieurs. — Le Conseil général accueille avec intérêt la communication des documents présentés par les chefs de ce service ; il engage M. les Ingénieurs de la navigation à persévérer, avec le même zèle, dans les essais de pisciculture, qui paraissent avoir déjà produit de bons résultats.

Navigation du Lot. — Vœu du Conseil d'arrondissement de Figeac. — Il appuie, en même temps,

le vœu émis par le Conseil d'arrondissement de Figeac, que les travaux nécessaires pour rendre sûre et facile la navigation du Lot soient exécutés le plus tôt possible.

Règlement définitif du budget. — Le Conseil général procède ensuite au règlement définitif du budget, qui est arrêté de la manière suivante :

(La suite au prochain numéro).

LYCÉE IMPÉRIAL DE CAHORS.

Compositions du 6 au 12 Janvier 1868.

- Mathématiques élémentaires. — Mathématiques. — 1 Théron ; 2 Cayla.
- Philosophie. — Version latine. — 1 Lacarrière ; 2 Gibert.
- Mathématiques préparatoires. — Version latine. — 1 Sol ; 2 Bergon.
- Rhetorique. — Version latine. — 1 Larroumet ; 2 Sabrié.
- Seconde. — Version latine. — 1 Clédel ; 2 Dol.
- Troisième. — Version latine. — 1 Boudy ; 2 Guary.
- Quatrième. — Version latine. — 1 Dugès ; 2 Dupuy.
- Cinquième. — Thème latin. — 1 Mayzen ; 2 Michelet.
- Sixième. — Thème latin. — 1 Fouchet ; 2 Lapouble.
- Septième. — Français. — 1 Cambornac ; 2 Tissendé.
- Huitième. — Français. — 1 Calmels ; 2 Combarieu.
- Classe préparatoire. — Première division. — Ecriture. — 1 Combarieu ; 2 Marron.
- Deuxième division. — Ecriture. — 1 Valles ; 2 Castagné.
- Troisième division. — Ecriture. — 1 Peyrissac ; 2 Lafon.
- Enseignement spécial. — Deuxième année. — Français. — 1 Castagné ; 2 Vilas.
- Première année. — Mathématiques. — 1 Rozières ; 2 Mazet.
- Année préparatoire. — Français. — 1 Rigal ; 2 Mahias.

Le Proviseur, RICHAUD.

CHEMINS VICINAUX.

Construction d'un Pont suspendu SUR LA RIVIÈRE DU LOT, A TOUZAC.

Adjudication fixée au 10 février 1868

Le lundi 10 février prochain, à deux heures après midi, il sera procédé à Cahors, par le Préfet du Lot, en Conseil de Préfecture et en présence de M. l'Agent-Voyer en chef du département, à l'adjudication, par voie de soumission cachetée, des travaux à exécuter pour l'établissement d'un Pont suspendu sur la rivière du Lot, à Touzac.

Le cahier des charges de l'entreprise avec les modifications nouvelles, et le tarif des droits à percevoir, ainsi que les plans des lieux, sont déposés au Bureau d'administration générale de la Préfecture, où l'on pourra en prendre connaissance, sans déplacement, tous les jours non fériés, depuis dix heures du matin jusqu'à quatre heures du soir.

On nous écrit de Martel :

Monsieur le Rédacteur,

J'ai lu avec plaisir dans votre journal, le compte-rendu de la distribution des primes accordées par le Comice agricole de Martel, dans l'année 1867 ; je viens vous prier d'accorder l'hospitalité dans vos colonnes, au rapport que j'ai l'honneur de vous adresser touchant la distribution des primes accordées par le même Comice dans l'exercice 1866.

Recevez, avec mes remerciements, l'expression de mes sympathies,

Un membre du Comice de Martel.

Le 46 décembre 1866, le Comice agricole de Martel s'est réuni à l'hôtel de la mairie, sous la présidence de M. Joseph Louradour. L'objet de la réunion était la distribution des primes accordées dans l'exercice courant.

Après quelques mots de félicitations et d'encouragement, M. le Président a prié M. le Secrétaire de faire l'appel de chaque lauréat qui est venu à son tour recevoir des mains de M. le Trésorier, la prime qu'il avait méritée.

Cette solennité a été couronnée par le dîner annuel des membres du Comice, auquel une place était réservée à chaque lauréat. Cette fête de famille réunissant, confondus à la même table, les cultivateurs et les laboureurs, à côté de MM. les membres du Conseil général et du Conseil d'arrondissement, de M. le maire du chef-lieu et de la plupart des autres maires du canton. La simplicité et la cordialité qui n'ont cessé de régner parmi tous les convives, prouvent bien que la bonne vieille gaîté quercynoise n'est pas encore éteinte dans le canton de Martel.

Au dessert, M. Joseph Louradour, président, a porté, en ces termes, un toast à l'Agriculture et aux Comices :

« Messieurs et chers collègues, « A l'Agriculture, aux Comices !

« L'agriculture est surtout une science de faits et d'observations ; elle a des besoins, des intérêts qui lui sont propres. Aussi toute association qui tend à mettre en commun les expériences bien constatées et les aspirations légitimes des cultivateurs, est un sûr garant de progrès et de prospérité.

« Telle est la raison d'être de toutes ces assemblées qui, sous des noms divers, travaillent à l'amélioration du ménage des champs, comme dirait Olivier de Serres.

« L'agriculture a souffert, elle souffre encore, et ses doléances, comme une longue traînée de poudre, ont éclaté simultanément dans chaque hameau de la France agricole. Le gouvernement s'en est ému et un avenir prochain nous dira les résultats de l'enquête que nous devons à sa sollicitude.

« Nous assistons à une immense transformation ; quelle

sera la part de l'agriculture dans la reconstitution de ce monde nouveau ? de l'ignorer ; mais quoiqu'il arrive, soyons prêts, et ne permettons pas, spectateurs indifférents, qu'on traite nos affaires sans nous.

« L'agriculture se plaint et on lui en fait quelquefois un reproche. Elle a mieux à faire que de se plaindre ! Quelle travail incessamment à organiser ses forces éparées en forces collectives et alors elle sera une puissance, et soyez-en sûr, une puissance écoutée.

« Quelle que soit, du reste, l'organisation qui doive élever au rang qui lui appartient, le Comice en sera la base, comme la commune est la base de toute organisation politique.

« A l'œuvre donc, Messieurs, l'heure du repos n'a pas sonné pour nous ! Ce n'est pas au moment où nos produits ont à subir la concurrence des produits similaires de l'univers entier ; ce n'est pas au moment où le contingent de la charrie se voit menacé par le recrutement militaire ou par l'attrait des grandes villes, que nous pourrions songer à la retraite ; porte-drapeaux de l'agriculture, n'ayons pas de défaillance, marchons et nous serons suivis.

« En face de cette civilisation vieillie, barbare, menteuse, qui fait de la paix une image si grotesque ; virago toute bordée de fer, casque en tête, la main palpitante sur l'affût du canon, inaugurons une civilisation bienfaisante et généreuse qui substitue les tournois fraternels de l'exposition universelle aux hasards cruels des sanglantes batailles.

« Jetons un voile sur les pages sinistres de l'histoire du jour, toutes blâmes de fusils à aiguille, de canons rayés, de vaisseaux de fer, de frégates éperonnées, etc., etc.

« Et tandis que les inventions les plus meurtrières succèdent à l'envi avec une émigration fiévreuse, travaillons à peser, par un concert unanime, d'un poids modérateur et légitime dans les plateaux de la balance où s'agitent les destinées des nations dont nous voulons rester les pères nourriciers.

« Et si nos frontières menacées ou l'honneur du drapeau appelaient notre vaillante jeunesse loin des campagnes qui font notre gloire, qu'à leur retour au foyer paternel, ces braves enfants de la France puissent nous serrer fièrement la main à la vue de cette terre bien aimée de la patrie que nous aurons entretenue prospère et florissante pendant qu'ils la défendaient au péril de leur vie.

« Telle est, Messieurs, la noble mission de l'agriculture, telle est la noble mission des comices.

A l'Agriculture ! Aux Comices !

Ce toast a réuni toutes les sympathies et l'assemblée entière s'est levée en répétant :

A l'Agriculture ! Aux Comices !

Quoique remontant à une date éloignée, nous n'avons pas hésité à publier le discours prononcé par M. Louradour, à la distribution des primes du Comice de Martel, bien certain, que nos lecteurs ne liront pas sans intérêt, ces lignes, animées d'un souffle si généreux de patriotisme et de paix. L. L.

Le Journal de Tarn-et-Garonne, publie dans son dernier n° l'article suivant, que nous reproduisons en nous associant au vœu exprimé par notre confrère, de voir, dans un avenir prochain, Cahors et Montauban reliés par des voies rapides, acquérir par la facilité des communications, une importance nouvelle.

Chemin de fer de Montauban à Cahors.

Le chef-lieu du département du Lot sera prochainement relié à la ligne d'Agen à Périgueux, par l'embranchement de Libos, qui est déjà en construction.

Mais Cahors a besoin également d'être réuni à la ligne d'Orléans et à celle du Midi, et aucun point n'est plus favorable que Montauban, où ces deux voies ferrées viennent se rencontrer. Il serait très-facile d'ailleurs d'établir un chemin de fer départemental entre ces deux villes, déjà unies par une route impériale, assez large pour qu'on puisse placer les rails sur un des côtés sans gêner la circulation des voitures publiques ou particulières.

Voici, du reste, deux nouveaux systèmes de chemin de fer qui, séparément ou combinés, nous paraissent de nature à faciliter singulièrement la solution de cette question, si importante pour les deux départements, et même pour tout le Midi.

Le Journal de Roanne publie quelques renseignements sur l'essai qui va être prochainement fait, au nord du département de la Loire, d'un système particulier de chemin de fer départemental.

« C'est un Roannais qui vient d'être autorisé à faire cet essai. Pour en démontrer les immenses avantages et en prouver du premier coup l'excellence, il va établir son chemin de fer dans la partie la plus difficile de la route de Roanne à Charlieu, c'est-à-dire de Pouilly et Charlieu.

« On prendra un côté de la route ; on posera des rails, on placera dessus une locomotive d'un système particulier. La voie ne prendra pas plus d'espace que celui qui se trouve entre les fossés et les mètres de pierres, c'est-à-dire plus d'un mètre cinquante. La circulation restera donc aussi libre, aussi facile qu'au paravant.

« Dans les endroits où la rapidité des pentes le nécessitera, un troisième rail sera placé au milieu des deux autres. Au-dessous de la locomotive, de construction particulière, se trouvent deux roues cylindriques tournant horizontalement. Les deux roues saisissent fortement le rail central, comme les cylindres d'un laminoir la barre qu'ils doivent aplatir, et entraînent dans leur mouvement la locomotive et les wagons qui la suivent.

« Ce système de locomotive est le même que celui qui fonctionne sur le mont Cenis.

« On comprend, dès lors, avec quelle facilité la marche sera réglée tant aux montées qu'aux descentes. Dans les parties planes, la locomotive marchera comme les locomotives ordinaires ; et la voie n'aura que deux rails.

« Ainsi, désormais, l'ingénieur n'a plus à s'occuper des pentes, un rail de plus tranche la difficulté. Avec ce système, plus d'expropriation, plus de travaux d'art, plus d'intérêts déplacés surtout. La voie ferrée suivra les routes, traversera les villages et les

bourgs au lieu de les tourner.

« Les travaux entre Charlieu et Pouilly, selon toutes les prévisions, seront achevés au mois de juin prochain. »

D'un autre côté le *Moniteur* annonce que M. Larmanjat, inventeur d'une machine rotative qui a fonctionné avec succès, il y a quelques jours, près de la Porte-Maillot, vient de soumettre à l'Empereur un système de chemin de fer d'intérêt local consistant en une voie ferrée à un seul rail.

« L'Empereur, dit le *Moniteur*, a daigné approuver ce système.

« Une ligne va être construite sur ce modèle pour desservir la correspondance de la station du Raincy à Montfermeil (Seine-et-Oise), dont la distance est de 5 kilomètres. Le pensée de se servir du rail pour le transport est due à ce fait bien connu, que l'effort de traction nécessaire pour déplacer un fardeau est douze fois moindre sur le rail que sur le sol ; mais, par contre, si l'effort de traction est réduit à douzième, l'adhérence du moteur est réduite de la même quotité ; il faut donc, pour déplacer le poids considérable d'un train, une machine lourde en proportion, et par conséquent d'un grand prix.

« Par ce nouveau système, on fait porter la charge sur le rail en fer et les roues motrices de la machine sur le sol : de cette manière on diminue l'effort de traction de onze douzièmes et on augmente la puissance de la machine dans le rapport de un à douze, par la différence d'adhérence qu'il y a entre le sol et le rail en fer.

« La construction consiste à placer un seul rail entre deux bandes de macadam. Les roues motrices de la machine ainsi que deux roues d'équilibre dont est muni chaque wagon roulent sur le sol ainsi macadamisé.

« Le rail, au contraire, porte la charge entière du train et reçoit la roue directrice de la machine. Les expériences faites ont démontré que cette machine peut gravir des rampes de 6 et 7 centimètres par mètres.

« L'économie de cette application réduirait considérablement le chiffre qu'a donné la dernière étude sur les chemins de fer d'intérêt local. Il en serait de même pour le matériel et l'entretien. Ce système, devenant donc, nous l'espérons, l'auxiliaire et non le concurrent des chemins de fer actuels, permettra, de concert avec les locomotives rotatives ordinaires, de relier au grand réseau des chemins de fer les communes qui jusqu'à ce jour peuvent le moins y compter. »

On nous écrit de Vayrac :

Des rigueurs du froid que nous avons eu aux premiers jours de l'année, il ne nous en reste que le souvenir ; et la glace qui a entravé le service du bateau de passage au bac de Mezel, a servi elle-même pendant une huitaine de jours au passage des piétons, ce que nous n'avions plus vu depuis le rigoureux hiver de 1830.

Mais quelque intense que fussent les rigueurs du froid, nous n'avons grâce à Dieu, que fort peu de chose qui ait été endommagé.

Quelques raves dans les champs, des betteraves, des pommes de terre, etc., mal engrangées, sont les seules récoltes qui ait éprouvé quelques avaries.

Mais le jour de notre foire, 17 Janvier, le soleil par la beauté de ses rayons nous faisait oublier cette température scandinave, et rendait la foire, fort bien approvisionnée du reste, belle pour la saison.

Les bœufs gras ont eu une vente facile aux prix moyens de 25 fr. les 50 kilogr. prix extrêmes 33 et 38 fr.

La vente des autres bœufs s'est faite assez facilement, à de bons prix.

Le nombre des porcs gras, fait faiblir le prix moyen que ces animaux avaient eu la veille à la foire de Martel.

Sur cette dernière place (foire du 16 Janvier) les prix des porcs variaient entre 45 et 55 fr. les 50 kilogr. ; à notre foire ces prix oscillaient entre 42 et 53 fr. à la foire de Bétaille, 20 Janvier, foire dont la tenue est spécialement pour les porcs gras la vente de ces animaux a été plus difficile et les prix même plus faibles que ceux plus haut détaillés.

Les Conducteurs des Ponts et Chaussées

On sait que le Gouvernement dans sa sollicitude pour un corps de fonctionnaires aussi utiles que méritants, a décidé l'augmentation du traitement des conducteurs des Ponts et Chaussées. Cette amélioration a reçu son exécution à partir du 1^{er} janvier 1868. Pour compléter cette mesure bienveillante, il a été décidé que le titre d'ingénieur serait donné, dès à présent, à un certain nombre d'entre eux, et plus tard à ceux qui rempliraient certaines conditions d'aptitude.

Tel est l'objet d'un rapport adressé à l'Empereur par M. le Ministre de l'Agriculture, du Commerce et des Travaux publics, et d'un décret confirmatif. « Il paraît juste, dit M. de Forcade, de conférer à ceux des conducteurs principaux qui remplissent depuis plusieurs années, d'une manière satisfaisante, les fonctions d'ingénieur, un titre qui soit mieux en rapport avec la position qu'ils occupent, avec les services qu'ils rendent et l'autorité qu'ils exercent. Je propose à Votre Majesté, de décider que les conducteurs principaux qui auront rempli, pendant une certaine période de temps, les fonctions d'ingénieur, pourront recevoir le titre de sous-ingénieur des Ponts et Chaussées. Voici le dispositif du décret impérial :

Art. 1^{er}. — Les traitements des conducteurs principaux et des conducteurs de 1^{re} et de 2^e classe, des Ponts et Chaussées, sont fixés comme il suit, à partir du 1^{er} janvier 1868 savoir :

- Conducteurs principaux..... 2,800 fr.
- Conducteurs de 1^{re} classe..... 2,400
- Conducteurs de 2^e classe..... 2,100

Art. 2. — Le titre de sous-ingénieur pourra être conféré par des arrêtés de notre Ministre de l'Agriculture, du Commerce et des Travaux publics, sur la proposition de l'Inspecteur général de la division, aux conducteurs principaux des Ponts et Chaussées, remplissant depuis cinq ans, au moins, les fonctions d'ingénieurs.

L'opinion publique sanctionnera la double et légitime faveur que reçoivent les fonctionnaires placés sous l'autorité de M. de Forcade.

Par décision récente, 51 nouvelles Communes du département de Landes ont été autorisées à cultiver du Tabac.

Plusieurs journaux annoncent que la Chasse sera close dans les premiers jours de Février attendu que le gibier a trop souffert de la saison cette année.

THEATRE DE CAHORS.

Demain, jeudi, 23 janvier 1868,

Nos bons villageois, comédie nouvelle en cinq actes.

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS.

Naissances.

Janvier.

- 19 Quénieux (Louise), au Coin-de-Lastie.
- 20 Boudou (Eulalie-Théophanie-Guillermine-Marie), à Bégouts.
- 20 Guiraudet (Jeanne), place St Maurice.
- 21 Rodolosse (Marie-Agnès-Emilie), rue Impériale.

Mariages.

- 21 Ourcival (François), cordonnier, et Lauglane (Thérèse), couturière.
- 21 Girma (Louis), cordonnier, et Pons (Marie), domestique.

Décès.

- 20 Grénoillau (Marie), 69 ans, rue Mouton.
- 20 Lestrade (François), forgeron, 64 ans, rue des Soubirous.
- 20 Enfant du sexe masculin né mort des époux Birou et Second.
- 21 Constant (Marie), 51 ans, (hospice).
- 22 Duc (Cécile), 88 ans, rue Bousquet.

CAISSE D'EPARGNE DE CAHORS.

Séance du 19 Janvier 1868.

22 versements dont 5 nouveaux 3,607 »
15 remboursements dont 1 pour solde 11,0598 »
Pour la chronique locale: A. Layton.

On lit dans le « Courrier Franco-comtois ».

Les organes de ce qu'on est convenu d'appeler le grand parti de l'opposition constitutionnelle, ont vraiment d'étranges façons d'interpréter le vote de la loi militaire. La Franche-Comté notamment dit que les paysans n'auront plus assez de bras pour la charrue quand ils sont tous employés par le fusil Chassepot et que la loi elle-même frappe au cœur ce qui constituait la plus grande force de l'empire: l'élément rural.

Nous ne saurions souscrire à une telle définition du projet que le Corps législatif a consacré par son vote. Nous avons, d'ailleurs, expliqué l'économie de la loi et on a vu que les choses restaient à peu près au point déterminé par la législation de 1832, sans la réserve. Cependant, nous ne voyons pas, quand dans cette dernière, le soldat à la faculté de se marier un an après qu'il a quitté le service actif

qui ne sera que de 5 ans, comment on méconnaît les intérêts de l'agriculture. La garde mobile n'est même un dérangement sérieux puisque chaque déplacement ne peut durer plus d'un jour chaque fois et que le nombre n'en peut pas excéder 15 dans l'année. Combien dans les fêtes rurales et autres occasions les paysans perdent de jours! La charrue ne sera donc pas abandonnée; le paysan verra la loi à l'expérience et à nous attendons meilleure justice. A l'heure des grands dangers il sait se lever le premier pour défendre son sol et sa patrie et c'est lui faire injure que de lui supposer des sentiments contraires à la dynastie parce que l'Empereur a songé à une grande loi de sauvegarde nationale.

Pour extrait A. Layton.

Crédit Foncier de France.

Tirages du 21 décembre 1867.

Obligations foncières 3 et 4 p. 0/0 (1853).
Le N° 118, 196 gagne: 100,000 fr. — Le N° 110, 443: 50,000 fr. — Le N° 180, 046: 40,000 fr. — Le N° 101, 867: 30,000 fr. — Le N° 63, 514: 20,000 fr. — Le N° 44, 618: 10,000 fr. — Les N°s 188, 033, 131 684, 71 336, 116, 3 1/4, 136 631, 13 770, 35 108, 192 261, chacun 5,000 fr.

Obligations foncières de 500 fr. 4 p. 0/0 (1863). Numéro gagnant dans les 40 séries: 5, 136.

On lit dans plusieurs journaux catholiques, l'Univers, le Monde, l'Union, etc.:

« Un livre impatientement attendu, LES SOLDATS DU PAPE, par le vicomte Oscar de POLI, va paraître d'ici à quelques jours. Le tirage en étant limité, il est urgent, pour le recevoir, d'y souscrire dès à présent. — Adresser un MANDAT POSTAL de quatre francs à M. Auguste MOCHIN, 20, rue de Villejust, à Paris. — Ce livre est un véritable monument élevé par le spirituel auteur des *Souvenirs du bataillon des Zouaves pontificaux*, à la gloire vaincus de 1860 et des vainqueurs de 1867. Pas une personne sympathique à la cause romaine qui ne veuille lire ces émouvants récits. »

Le 16 janvier, l'Univers a déclaré « se joindre aux journaux qui recommandent d'avance la publication de M. de POLI, ne doutant pas qu'elle ne soit digne de l'excellent esprit et du talent de ce jeune écrivain. »

ROYAUME DE HONGRIE

EMISSION

DE 709.380 OBLIGATIONS,

en vertu de la loi du 18 octobre 1867, votée par les deux Chambres de la Diète nationale et sanctionnée par S. M. l'Empereur d'Autriche, roi de Hongrie.

Le produit de cette émission est exclusivement applicable à la construction de chemins et de canaux; le compte de l'emploi des fonds et de l'état des travaux sera rendu, chaque année, à la Diète, par le ministre des finances.

Les obligations sont garanties par:
1° Une première hypothèque spéciale sur tous les chemins de fer et canaux construits avec les ressources provenant de cet emprunt, laquelle hypothèque sera inscrite, sans frais, au profit collectif des porteurs d'obligations;

2° La totalité des revenus du royaume de Hongrie.

Ces obligations sont émises au prix de 215 francs, avec jouissance du 1^{er} janvier 1868.

Elles produisent un intérêt annuel de 15 francs, payable par semestre le 1^{er} janvier et le 1^{er} juillet à Paris, Londres, Francfort-sur-le-Mein, Amsterdam, Vienne, et Pesth-Bude, sans charge ni retenues d'aucune espèce.

Elles sont remboursables à 300 francs en 50 années par tirages semestriels à partir du 1^{er} juin 1868.

Les obligations souscrites en France seront délivrées munies du timbre français sans frais pour les porteurs.

Elles seront au porteur, cotées à la Bourse de Paris et sur les principales places de l'Europe.

LA SOUSCRIPTION SERA OUVERTE

les mardi 28, mercredi 29, et jeudi 30 janvier, 1868, de 10 heures à 4 heures du soir.

A PARIS

Au siège de la Société Générale, 68, rue de Provence et dans les bureaux de quartier.

DANS LES DÉPARTEMENTS

Aux agences de la SOCIÉTÉ GÉNÉRALE.

La souscription sera ouverte en même temps à Pesth-Bude, Vienne, Francfort-sur-le-Mein, Amsterdam et Londres.

Dans le cas où les demandes dépasseraient le nombre de 709,380 Obligations, les souscriptions seront soumises à une réduction proportionnelle, sauf celles effectuées en Hongrie qui ne pourraient, dans aucun cas, être réduites au dessous du quart de l'emprunt.

Il sera versé:

En souscrivant	fr. 30 »
A la répartition	50 »
Du 10 au 15 mars	50 »
Du 10 au 15 mai	50 »
Du 25 juin au 1 ^{er} juillet déduction faite du coupon de 7 fr. 50	27 50
Total	207 50

Des titres provisoires au porteur seront délivrés en échange des récépissés nominatifs lors du deuxième versement.

Faculté d'escompter avec bonification de 5 0/0 les versements non échus.

On peut dès à présent souscrire par correspondance en envoyant 30 francs par obligation.

L'annuaire encyclopédique du 19^e siècle 1861 (grand in-8°, 10 fr.), après avoir rendu compte des travaux de M. Berthé et des expériences médicales, qui ont mis en évidence les remarquables propriétés de la Codéine, ajoute: « De tous les médicaments préconisés contre les toux rebelles et fatigantes, de la phthisie pulmonaire, la bronchite, les rhumes, etc, la Codéine est le plus efficace. M. Berthé en a popularisé l'emploi sous forme de Pâte et de Sirops, et son nom est désormais inséparable de ce nouveau médicament.

Le COSMOS, Revue politique et sociale hebdomadaire des progrès des sciences et de leurs applications, dirigée par M. Victor Meunier.

Le Cosmos, qui est dans sa 16^e année, paraît tous les samedis, par numéros de 2 feuilles grand in-8° (32 pages), format de la Revue des Deux Mondes, texte compacte. C'est le seul journal scientifique traitant de matières politiques et d'économie sociale. Prix: 23 fr. par an pour les départements, 12 fr. pour 6 mois, 7 fr. pour 3 mois. Les abonnements partent du 1^{er} de chaque mois. Envoyer un mandat de poste à M. Victor Meunier, 7, rue Perronet, à Paris.

Nous appelons l'attention de nos lecteurs sur une combinaison de primes fort ingénieuse, imaginée par un des grands journaux politiques de Paris, l'Etendard.

Cette combinaison, résumée dans l'annonce de notre numéro de ce jour, obtient un très grand et très légitime succès. Voici en quels termes la Petite Presse l'appreciait avant-hier:

TROIS JOURNAUX POUR LE PRIX D'UN SEUL

Un article inséré en tête de l'Etendard d'hier soir fait part au public d'une combinaison dans laquelle la Petite Presse entre pour une notable part. Il est donc tout naturel que nous en donnions connaissance à nos propres lecteurs, afin de les mettre à même d'en faire leur profit s'ils le jugent à propos.

L'Etendard, un organe nouveau dans la presse, mais auquel l'étendue, la sûreté, la fraîcheur de ses informations, l'excellence de sa rédaction, de rôle important qu'il joue dans le monde politique, et maint autre mérites qu'il serait trop long de détailler, ont fait tout de suite une grande place et un grand nom, l'Etendard, disons-nous, désireux d'accroître dans des proportions considérables le chiffre, déjà imposant, de ses abonnés, s'est décidé à faire jouir le public d'avantages inouïs de bon marché.

Nous n'avons pas besoin d'insister sur l'attrait, d'une combinaison dont les avantages ressortent de la simple lecture de l'annonce qui précède, puisque pour une dépense égale à celle d'une seule feuille politique quotidienne, on reçoit:

- UN JOURNAL POLITIQUE QUOTIDIEN;
- UN JOURNAL LITTÉRAIRE QUOTIDIEN;
- UN JOURNAL ILLUSTRÉ HEBDOMADAIRE.

GUÉRISON DE LA PHTHISIE PULMONAIRE

ET DE LA BRONCHITE CHRONIQUE. Traitement nouveau. — Brochure de 134 pages. 7^e édition, par le Docteur JULES BOYER. — On reçoit cet ouvrage franco en adressant 1 fr. 50 en timbres-poste, au D^r JULES BOYER, 174, boulevard Magenta, ou à M. DELAHAYE, libraire, 23, place de l'Ecole-de-Médecine, à Paris.

Annonces Judiciaires.

ARRONDISSEMENT DE FIGEAC.

Le vendredi 4 février au Tribunal de Figeac aura lieu l'adjudication des immeubles saisis à l'encontre de Pierre Castagné cordonnier et Catherine Cavarroc. Mises à Prix: 1^{er} lot, 100 fr.; 2^e lot, 50 fr.; 3^e lot, 100 fr.; 4^e lot, 100 fr.

(Extrait de l'Echo du Quercy, du 18 Janvier).

ARRONDISSEMENT DE GOURDON.

Il résulte d'un exploit de Combrouse huissier à Salviac, que Marianne Bach limonadière a formé une demande en séparation de biens contre Guillaume Dantony son mari.

(Extrait du Gourdonnais, du 16 Janvier).

ARRONDISSEMENT DE CAHORS.

Vente sur licitation d'une Vigne située à la Combe d'Enxagut et d'une autre Vigne située sur le Mont St-Cyr, commune de Cahors. Adjudication le 25 Janvier, à 11 h. du matin au tribunal Civil de Cahors. Mises à Prix: 1^{er} lot, 2,350 fr.; 2^e lot, 365 fr.

Pour tous les extraits et article non signés A. Layton.

POSTE AUX CHEVAUX

M. ANDRAL,

Voiturier, a l'honneur d'informer les personnes qui sont dans l'usage de servir de Voitures volonté, qu'elles trou-



veront chez lui, Poste aux chevaux, Galerie Audouy, toute sorte de Voitures d'agrément, à des prix modérés. Toutes ses voitures sont remises à neuf.

MARBRERIE ITALIENNE

DE SECONDO PASQUINO

ANCIEN CONTRE-MAITRE DE M. BRETON, A CAHORS.

M. SECONDO PASQUINO prévient le public, que, venant de s'établir pour son compte, il s'engage à fournir toutes sortes de travaux concernant la Marbrerie, Gravure, Sculpture en tout genre, à des prix très-modérés.

Son Atelier est situé, rue des Cadourques, à Ste-Claire, MAISON SALIGNÉ.

VOITURES PUBLIQUES ET A VOLONTE

Le Sieur RAYMOND tient à la disposition du Public, dans son établissement, situé maison CAVIOLE, rue du Lycée, toutes Voitures de voyage et d'agrément. — PRIX MODÉRÉS.

SERVICE

DE CAHORS

Départ de Cahors: 4 h. du soir.



A ASSIER.

Départ d'Assier: 4 h. après-midi;

Arrivée à Cahors, à 6 heures soir.

BAYLES J^{ne}, rue de la Liberté, à Cahors

A l'honneur de prévenir les personnes qui ont la vue fatiguée par le travail, ou bien par des verres mal appropriés à leur vue, qu'on trouvera chez lui un assortiment de Lunettes, de Conserves en verres cristal, blancs, colorés, fumés, des meilleurs fabricques de Paris; Verres de rechange pour presbyte et pour myope. On trouvera aussi le même assortiment en Longue-vue, Lorgnettes et Jumelles de spectacle, Lorgnons, Pince-nez, Faces à main, Loupes, Pièces à lire, Baromètres, Thermomètres, Hygromètres, Eprouvettes, Pèse-liqueurs en tout genre, Boîtes de mathématiques, Graphomètres, Décamètres, Equerres, Niveaux-d'eau et à bulle d'air, Mire, Jalons, Chaînes d'arpenteur, Porte-monnaies, Cannes, Gibecières et Sacs pour Dame, Stéréoscopes, Eprouves, Groupes et Paysages, etc., etc.

A VENDRE

L'HOTEL DU PALAIS-NATIONAL

EN ENTIER OU A PARCELLES

S'adresser pour les renseignements, à M. Marcellin LACASSAGNE, qui en est le propriétaire.

On donnera toutes facilités pour le paiement.

YEUX

POMMADE ANTI-OPHTHALMIQUE de la Veuve Farnier de St-André de Bordeaux, seul remède contre les maladies des yeux et des paupières, autorisé par décret impérial. Exiger: Pot en faïence, papier blanc, cachet rouge, initiales V. F. Signature: *Farnier*

Dépôts: à Cahors, ch. VINEL; à Saint-Céré, LAFON; à Catus, CAMBORNAT; à Puy-Lévy, DELBREIL; à Gourdon, LAFON-BESNIERE, DR.; à Gourdon, CARRAN.

NEURALGIES

GUÉRISON PAR LES PILULES ANTI-NEURALGIQUES DU D^r CRONIER CHEZ TOUS LES PHARMACIENS

A VENDRE

POUR CAUSE DE MALADIE

UN ÉTUDE D'AVOUE

Près le Tribunal de 1^{re} Instance de Gourdon (Lot)

S'adresser à M. Bruny, président de la Chambre des avoués, à Gourdon, qui en est le titulaire.

Le propriétaire-gérant: A. LAYTON

1868

CALENDRIER

DU DÉPARTEMENT DU LOT

ÉDITÉ PAR A. LAYTON



EN VENTE, A CAHORS,

Chez MM. Calmette, Bourion, Crayssac, Godinaud, Bourges, Castanet, A FIGEAC, M. Delbos, A GOURDON, MM. Dauriac et Lacambre.

Trois mois 46 fr. Six mois 52 fr.

LE TEMPS

JOURNAL POLITIQUE ET LITTÉRAIRE Rédacteur en chef: A. NEETZER Bureaux, 40, rue du Faubourg-Montmartre à Paris.